

Conduite à tenir en cas de

Accident ophtalmique avec un laser de forte puissance (3B ou 4)

IMMEDIATEMENT

- Protéger l'œil avec une compresse imbibée de sérum physiologique.
- Recueillir les informations utiles sur la quantité d'énergie absorbée par la rétine :
 - Type de laser,
 - Longueur d'onde,
 - Energie ou puissance au moment de l'impact,
 - Evaluation de la réflexion spéculaire.

DANS L'HEURE QUI SUIT

- Médicalement :
 - **De 9h à 17h**, contacter le Service de Médecine de Prévention (SMP) au 73011.
 - **Urgence 24h/24**
Hôpital des Quinze-Vingts – 28 rue de Charenton 75012 Paris – 01.40.02.16.80
- Administrativement :
 - Présenter systématiquement le certificat de prise en charge de l'UPMC au médecin pour bénéficier de la dispense d'avance de frais dans la limite des tarifs conventionnels dans le cas d'une consultation externe,
 - Faire établir un certificat médical initial d'accident de travail par le médecin consulté aux urgences (pas le SMP) et lui faire remplir la feuille d'accident pour la dispense d'avance des frais.

DANS LES 24 HEURES

- Déclarer l'accident :
 - Auprès de la DRH selon la procédure en vigueur,
 - A l'assistant de prévention pour consignation sur le registre santé et sécurité au travail,
 - Au service de médecine de prévention.

